

Louvain School of Management

L'optimisation de la taxation des revenus par le recours aux droits d'auteur - Annexes

Auteur : LAMBERT Chloé 5958-17-00
Promoteur : JANSSEN Frédéric
Année académique 2019-2020
Master 120 en Sciences de Gestion, à finalité spécialisée
(horaire décalé 2 – spécialisation fiscalité et expertise comptable)

Table des matières

Annexe I : Convention de cession des droits d’auteur	3
Annexe II – Décompte des droits d’auteur.....	7
Annexe III : Facture de droits d’auteur	12
Annexe IV : Déclaration au précompte mobilier	14
Annexe V : Accusé de réception de la déclaration au précompte mobilier	18

Annexe I : Convention de cession des droits d’auteur

**CONTRAT CADRE
de
CESSION DE DROITS D'AUTEUR**

Entre : La société X dont le siège social est établi à ...

Représenté par son gérant
Monsieur A
domicilié ...

Ci-après dénommée « La société »

Et : Monsieur A
domicilié ...

Ci-après dénommé « l'artiste »

il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

1.1 Le présent contrat s'applique à toutes les créations généralement quelconques, quel qu'en soit le support ou le type (écrit, graphique, photographique), protégées par le droit d'auteur, fournies, depuis le 1^{er} avril 2014, par l'artiste à La société, quelle que soit la forme de la commande (orale, verbale, ponctuelle, générale, ...), la durée, le coût et l'importance des missions.

L'artiste cède à la société ses droits moraux (droit de divulgation, de paternité, droit au respect et à l'intégrité) et patrimoniaux (droit de reproduction, de communication, droit de suite)

12 Par la simple acceptation de sa mission, l'artiste cède expressément et irrévocablement à La société

- la propriété du support original des prestations et œuvres créées ;
- le droit d'exploiter les prestations et œuvres, c'est à dire le droit de reproduire et d'autoriser la reproduction, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, y compris par un tiers, des prestations et œuvres

Article 2 : Rémunération

2.1. Règle générale

La contrepartie de la cession de droits d'auteur visée à l'article 1 fait l'objet de décomptes détaillés qui sont payés par La société à l'artiste.

2.2. Formes d'exploitation inconnues

Par exception à la règle visée à l'art. 2.1. ci-dessus, l'exploitation des œuvres protégées par le droit d'auteur, sous des formes encore inconnues à la date de leur création entraînera, au profit de l'artiste, une participation au profit généré par cette exploitation à déterminer ultérieurement entre parties, conformément aux usages de la profession.

2.3. Dérogation

Par un avenant signé par les deux parties, celles-ci peuvent déroger aux dispositions de l'art. 2.1. ci-dessus et remplacer une partie de la rémunération convenue par une somme payée, en une ou plusieurs fois, expressément en contrepartie de la cession des droits visée à l'article 1.

En aucun cas, cette dérogation ne porte atteinte à la cession des droits visée à l'article 1. supra, laquelle sort toujours ses effets, quel que soit le type de contrepartie finalement convenu entre parties.

Article 3 : Garantie

L'artiste garantit à La société qu'il est l'auteur des œuvres protégées par le droit d'auteur qu'il lui livre dans le cadre des missions visées à l'article 1 ci-dessus.

Article 4 : Prestations et œuvres commandées

Pour autant que de besoin, les parties confirment que les prestations et œuvres sont fournies par l'artiste à La société qui est une entreprise non culturelle au sens de l'art. 3 de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Article 5 : Droit moral

L'artiste cède à La société le droit de (faire) modifier les œuvres, une ou plusieurs fois, en tout ou en partie et en fasse des œuvres composites, quoiqu'il conserve le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification ou atteinte aux œuvres qui seraient préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.

Article 6 : Divers

6.1. Le présent contrat est soumis au droit belge.

6.2. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture de la présente convention est de la compétence du tribunal de première instance de

Fait à ..., le 1^{er} avril 2014, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour La société,

Monsieur A

Monsieur A

Annexe II – Décompte des droits d’auteur

N° de facture	Date	Travail effectué	% des droits d'auteur	Montant HTVA	Total des droits d'auteur
Facture 001-2019	03-01-19	Impression Client 1	0%	2.175,74 €	0,00 €
Facture 002-2019	03-01-19	Stratégie créative Client 1	30%	3.120,00 €	936,00 €
Facture 003-2019	04-01-19	Design invitation Client 2	15%	490,00 €	73,50 €
Facture 004-2019	04-01-19	Design événement Client 2	15%	420,00 €	63,00 €
Facture 005-2019	10-01-19	Production vœux Client 3	0%	251,50 €	0,00 €
Facture 006-2019	10-01-19	Design catalogues Client 4	15%	3.380,00 €	507,00 €
Facture 007-2019	14-01-19	Projet design et production colloque Client 5	15%	1.028,00 €	154,20 €
Facture 008-2019	14-01-19	Branding et identité visuelle Client 6	30%	1.181,25 €	354,38 €
Facture 009-2019	14-01-19	Graphisme Client 7	30%	1.625,00 €	487,50 €
Facture 010-2019	15-01-19	Shooting Client 1	0%	3.833,33 €	0,00 €
Facture 011-2019	15-01-19	Design événement Client 2	15%	423,50 €	63,53 €

Facture 012-2019	15-01-19	Conception et design brochure Client 2	15%	3.375,00 €	506,25 €
Facture 013-2019	15-01-19	Réalisation et production plaquette Client 8	10%	1.014,00 €	101,40 €
Facture 014-2019	16-01-19	Mise au net annonces Client 9	15%	130,00 €	19,50 €
Facture 015-2019	22-01-19	Production set de table Client 10	0%	207,50 €	0,00 €
Facture 016-2019	07-02-19	Stratégie créative Client 1	30%	2.795,00 €	838,50 €
Facture 017-2019	04-02-19	Production Client 1	0%	601,24 €	0,00 €
Facture 018-2019	04-02-19	Création et réalisation video Client 11	30%	3.750,00 €	1.125,00 €
Facture 019-2019	05-02-19	Naming Client 12	30%	1.470,00 €	441,00 €
Facture 020-2019	07-02-19	Charte graphique Client 6	30%	1.120,00 €	336,00 €
Facture 021-2019	07-02-19	Graphisme Client 7	15%	195,00 €	29,25 €
Facture 022-2019	07-02-19	Design invitation Client 12	15%	140,00 €	21,00 €
Facture 023-2019	07-02-19	Design Client 13	15%	250,00 €	37,50 €
Facture 024-2019	07-02-19	Design catalogues Client 4	15%	877,50 €	131,63 €
Facture 025-2019	07-02-19	Design mise au net et production documents Client 3	15%	1.413,50 €	212,03 €

Facture 026-2019	07-02-19	Design Client 14	30%	910,00 €	273,00 €
Facture 027-2019	07-02-19	Mise au net annonces Client 9	15%	350,00 €	52,50 €
Facture 028-2019	12-02-19	Création et intégration site web Client 15	15%	3.570,00 €	535,50 €
Facture 029-2019	12-02-19	Réalisations graphiques Client 8	15%	956,00 €	143,40 €
Facture 030-2019	18-02-19	Mise au net annonces Client 11	15%	4.020,00 €	603,00 €
Facture 031-2019	18-02-19	Réalisation Monthly Client 2	15%	1.060,00 €	159,00 €
Facture 032-2019	25-02-19	Stratégie créative et réalisation graphique logo Client 16	30%	6.659,00 €	1.997,70 €
Facture 033-2019	28-02-19	Impression Client 1	0%	106,34 €	0,00 €
Facture 034-2019	28-02-19	Impression Client 1	0%	176,52 €	0,00 €
Facture 035-2019	28-02-19	Impression Client 1	0%	362,60 €	0,00 €
Facture 036-2019	28-02-19	Impression Client 1	0%	278,95 €	0,00 €
Facture 037-2019	28-02-19	Impression Client 1	0%	2.018,13 €	0,00 €
Facture 038-2019	01-03-19	Design et mise au net catalogue prix Client 9	15%	8.700,00 €	1.305,00 €
Facture 039-2019	03-03-19	Stratégie créative Client 1	30%	2.795,00 €	838,50 €

Facture 040-2019	04-03-19	Design catalogues Client 4	15%	3.152,50 €	472,88 €
Facture 041-2019	04-03-19	Réalisation et production Client 8	15%	708,50 €	106,28 €
Facture 042-2019	04-03-19	Graphisme Client 7	30%	195,00 €	58,50 €
Facture 043-2019	04-03-19	Design catalogues Client 17	30%	1.040,00 €	312,00 €
Facture 044-2019	05-03-19	Réalisations graphiques Client 18	15%	490,00 €	73,50 €
Facture 045-2019	06-03-19	Stratégie, design, création et intégration site web Client 19	15%	2.735,00 €	410,25 €
Facture 046-2019	06-03-19	Stratégie, design, création et intégration site web Client 20	15%	2.940,00 €	441,00 €
Facture 047-2019	19-03-19	Design, création, et réalisation salon Client 11	15%	20.000,00 €	3.000,00 €
Facture 048-2019	21-03-19	Réalisation Monthly Client 2	15%	1.060,00 €	159,00 €
Facture 049-2019	28-03-19	Design et mise au net catalogue prix Client 9	15%	4.500,00 €	675,00 €
Facture 050-2019	29-03-19	Stratégie créative Client 1	30%	1.592,50 €	477,75 €
Facture 051-2019	29-03-19	Production Client 1	0%	396,19 €	0,00 €
Facture 052-2019	29-03-19	Production Client 1	0%	278,95 €	0,00 €
Facture 053-2019	29-03-19	Production Client 1	0%	1.128,13 €	0,00 €

Facture 054-2019	29-03-19	Production Client 1	0%	1.178,52 €	0,00 €
Facture 055-2019	29-03-19	Production Client 1	0%	106,34 €	0,00 €
Facture 056-2019	29-03-19	Production Client 1	0%	362,60 €	0,00 €
Facture 057-2019	29-03-19	Production Client 1	0%	176,52 €	0,00 €
Total				109.270,35 €	18.531,90 €

Annexe III : Facture de droits d’auteur

Monsieur A

FACTURE

Adresse
BE ...

DATE : 31 mars 2019
N° FACTURE 2019001

Facturé à :
Société X
Adresse
BE ...

DESCRIPTION		MONTANT
Droits d'auteur suivant convention		18.531,90
TOTAL HTVA		€ 18.531,90
TVA		€ 3.891,70
TVAC		€ 22.423,60

Annexe IV : Déclaration au précompte mobilier

Administration de la fiscalité des entreprises et des revenus
Impôt sur les revenus

Sceau du bureau de recette

DECLARATION AU PRECOMPTE MOBILIER
REVENUS MOBILIERS des DROITS D'AUTEUR
et DROITS VOISINS¹

E-mail :

CADRE I. -RESERVE A L'ADMINISTRATION Date de réception de la déclaration :						
Calculs vérifiés le Le Receveur,	PAIEMENTS Date N° modèle 6 Journal 50.2 Page / ligne MONTANT Revenu Impôt				N° d'inscription 346 M1	
			/			(*) /
			/			/
			/			/
			/			/
(*) A compléter uniquement en cas d'absence de paiement						
Copie(s) transmise(s) via le chef de service de l'Inspecteur (compt.) le au chef de service de (Inspection, Contrôle,BCT):			COPIE au chef de service de (Inspecteur, Contrôle, BCT A , le (Signature)			

CADRE II. - CALCUL DU PRECOMPTE A PAYER		
a) Montant brut des revenus attribués ou mis en paiement ² :		18.531,90
b) Frais déductibles ³ :	-	8.712,98
c) Montant imposable ⁴ :		9.818,93
d) Montant du précompte ⁵ :		1.472,84
e) Réduction résultant de conventions internationales ⁶ :	-	
f) Montant à payer ⁷ :		1.472,84
Date d'attribution ou de mise en paiement des revenus :		31-mars-19

CADRE III. - Bénéficiaire(s) des revenus⁸

N° Ordre 1	IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE		REVENUS BRUTS 3	FRAIS DEDUITS		PRECOMPTE MOBILIER VERSE 5
	a) Nom et prénom ou dénomination			a) forfaitaires		
	b) Rue et numéro/boite			b) réels		
	c) Code pays, code postal et commune					
1	a) Monsieur A		18.531,90	a) 8.712,98		1.472,84
	b) Rue ...			b)		
	c) Code postal ... Ville ...			a) 0,00		
	a)			b)		
	b)			a) 0,00		
	c)			b)		
	a)			a) 0,00		
	b)			b)		
	c)			a)		
	a)			b)		
	b)			a)		
	c)			b)		
	a)			a)		
	b)			b)		
	c)			a)		
	a)			b)		
	b)			a)		
	c)			b)		
	a)			a)		
	b)			b)		
	c)			a)		
	a)			b)		
	b)			a)		
	c)			b)		
TOTAUX OU A REPORTER :			18.531,90	a) 8.712,98		1.472,84
				b) 0,00		

Nombre de feuillets 273S int. Joints à la présente déclaration :

1

Toutes les attestations relatives aux réductions résultant de conventions internationales prises en compte pour la détermination du précompte mobilier dans le cadre de la présente déclaration sont en possession du redevable du précompte.

CERTIFIE EXACT :

...

, le

Signature du redevable ou de son mandataire

*Annexe V : Accusé de réception de la déclaration au précompte
mobilier*



Service Public
Fédéral
FINANCES

Administration générale de la FISCALITE

Contributions Directes

La déclaration suivante a été reçue le 08/04/2019 .

Le numéro de référence de cette déclaration est 0000/0XXX/XXXX . Veuillez utiliser ce numéro dans toutes vos communications concernant cette déclaration.

DECLARATION AU PRECOMPTE MOBILIER
REVENUS MOBILIERS DES DROITS D'AUTEUR ET DROITS VOISINS

N° d'identification 0xxx.xxx.xxx

Nom, prénoms, dénomination sociale ou officielle du redevable :

Société X

Résidence, siège social ou siège du principal établissement administratif (adresse complète)

Rue ...

Code postal ...

Ville ...

Belgique

Déclaration 273 S: Calcul du précompte à payer

Montant brut des revenus attribués ou mis en paiement	Montant brut des revenus attribués ou mis en paiement pour lesquels il est renoncé à la perception du Pr.M.	Montant brut des revenus attribués ou mis en paiement passibles du Pr.M.	Frais déductibles	Montant imposable	Montant du précompte	Réduction résultant de conventions internationales	Date d'attribution ou de mise en paiement des revenus
1	2	3	4	5	6	7	8
18531,90	0,00	18531,90	8712,98	9818,92	1472,84	0,00	31/03/2019

Montant à payer :

Intérêts de retard suite à un paiement tardif :

Communication structurée :

Numéro de compte :

1472,84
0,00
XXXXXXXXXXXX
BE79 6792 0022 1033